



PORTES DE L'ESSONNE ENVIRONNEMENT

Association Loi de 1901 – W913005471

42 RUE DES LILAS - 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Courriel : contact@portes-essonne-environnement.fr

Site internet : www.portes-essonne-environnement.fr

Affiliée à la fédération agréée Essonne Nature Environnement



Le 24 avril 2015

Monsieur Éric MEHLHORN
Maire de Savigny-sur-Orge
48 AVENUE CHARLES DE GAULLE
BP 123
91 605 SAVIGNY-SUR-ORGE CEDEX

OBJET : UTILISATION DE PESTICIDES ET D'HERBICIDES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX RESPECT PAR LA MAIRIE DES ENGAGEMENTS Phyt'Eaux Cités PRIS EN 2010

Références : 2015-04-21 L PEE BM SSO EM PH

Lettre recommandée avec accusé réception

Monsieur le Maire,

L'association Portes de l'Essonne Environnement a été alertée à plusieurs reprises au sujet des traitements phytosanitaires effectués dans les rues de la commune par la société « Forêts d'Ile-de-France », adjudicataire du marché public communal « Désherbage et traitement herbicide des espaces publics de la commune de Savigny-sur-Orge » (2013).

La santé des Saviniens est mise à mal par les personnels chargés de répandre un produit nocif sur les trottoirs, surtout lorsque ledit produit les asperge et entre en contact avec leur peau en raison d'un mauvais réglage du pulvérisateur et d'une lance mal maîtrisée par son utilisateur. Des témoignages nous ont été rapportés le 20 avril 2015 (rue du Vert-galant) et le 21 avril 2015 (avenue Carnot).

Vous connaissez – tout comme les services municipaux - l'engagement volontaire que la commune a pris en 2010 de ne plus utiliser de produits phytosanitaires toxiques pour l'entretien de la voirie et des espaces verts. Vous étiez adjoint au maire chargé du cadre de vie de 2008 et 2012.

La position de la commune est connue de tous puisqu'un article intitulé « Pour une utilisation maîtrisée des produits phytosanitaires » a été publié dans le *Bulletin municipal* de janvier-février 2011, page 6. Il fait état de l'adhésion de la commune au programme Phyt'Eaux Cités et de la signature de la convention correspondante.

Dans un rapport publié en 2011, Phyt'Eaux Cités donne la liste des communes adhérentes. Elles sont classées en cinq catégories. On peut y lire que Savigny-sur-Orge s'est vue décerner « 3 feuilles de trèfle » dont la définition est la suivante : « mise en place du plan de gestion sur les sites pilotes et respect des bonnes pratiques liée à l'utilisation des produits phytosanitaires ».

Le 21 avril 2015, les services de la ville de Savigny-sur-Orge ont publié un nouvel avis de marché public de prestations de services selon le principe de la procédure adaptée intitulé « Désherbage et traitement herbicide et thermique des espaces publics ». L'objet du marché ne reprend malheureusement pas le terme « thermique ». Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n'étant pas mis en ligne sur le site Internet de la mairie, il n'est pas possible de contrôler que cette caractéristique est effectivement présente dans l'appel d'offre.

Nous vous demandons :

- de nous indiquer pour quelles raisons des traitements chimiques ont été et sont effectués dans la commune, notamment en octobre 2014 et en avril 2015, postérieurement à la signature de la convention Phyt'Eaux Cités,
- de nous confirmer que la commune respecte, et fait respecter par ses prestataires, son engagement de 2010, à savoir de ne plus avoir recours à des produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides),
- de nous communiquer une copie des rapports annuels que la commune adresse conformément à la convention,
- de nous communiquer une copie du CCTP du marché public en cours (publication le 21 avril 2015, date limite de réception des offres le 18 mai 2015).

Il est inutile de rappeler qu'il s'agit de documents publics.

L'utilisation des produits phytosanitaires a des effets sur la santé des habitants de la commune comme de toutes personnes y séjournant, sur les allergies, sur la pollution de l'air, et sur la qualité des eaux pluviales rejetées dans les rivières Orge et Yvette. L'Assemblée nationale débat actuellement de l'interdiction totale des produits chimiques dans les espaces publics au 1^{er} janvier 2017. Plus tôt cette disposition sera effective, mieux ce sera.

Pour Portes de l'Essonne Environnement,

Bernard MÉRIGOT

Membre du conseil d'orientation

Maire adjoint honoraire de la ville de Savigny-sur-Orge (1983-2009)
Ancien vice-président du SIAHVY, SIREDOM, SIVOA (SO), SMOYS
Membre du Collège européen des experts en administration publique
Président de CAD, de Mieux Aborder l'Avenir
Rédacteur en chef de *Territoire et démocratie numérique locale (TDNL)*

Copies

- Mme. Brigitte VERMILLET, vice-présidente de la CALPE en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la propreté, vice-présidente du conseil départemental de l'Essonne en charge du développement durable et de l'environnement.
- M. Jean-Mars BOUCHY, directeur général du Syndicat de l'Orge (ex-SIVOA), partenaire Phyt'Eaux Cités.
- M. Jean-Pierre MOULIN, président d'Essonne Nature Environnement (fédération départementale agréée par le préfet de l'Essonne et habilitée à participer au débat sur l'environnement).

Publication de cette lettre RAR sur les sites Internet

- www.portes-essonne-environnement.fr
- www.savigny-avenir.info (ISSN 2261-1819. Dépôt légal du numérique, BNF 2015)